# Usine Ford à Blanquefort : « Mettre la pression »

**SOCIAL** L'intersyndicale veut agir pour obliger Ford Aquitaine Industrie à rester sur le site de Blanquefort

JEAN-MICHEL LE BLANC
jm.leblanc@sudouest.fr

« Ford sauvons les emplois » Philippe Poutou a ressorti les vieux t-shirts, de nouveau d'actualité. PHOTO GUILLAUME BONNAUD

Hier en début d'après-midi, l'intersyndicale (1) tenait une assemblée générale sur le parking de l'usine Ford Aquitaine Industries (FAI) à Blanquefort. Environ 250 personnes étaient présentes, pour s'informer sur la situation et décider des mesures à prendre. « Nous avons pris un coup d'assommoir mardi dernier en apprenant que Ford cherchait un repreneur, rappelait Philippe Poutou (CGT). Mais l'attitude des politiques nous donne confiance. » Il qualifie donc le soutien tant du ministre de l'Économie Bruno Le Maire que des élus locaux, de « points d'appui de luxe ». Et, pour mettre l'accent sur cette unité retrouvée de « Tous face à Ford », il ajoute que « même à l'intersyndicale, on ne s'engueule plus. Et si on voit des cadres à côté de la CGT, c'est bien que l'heure est grave », rajoute le candidat du Nouveau parti anticapitaliste aux deux dernières élections présidentielles.

Tous les syndicalistes qui ont pris la parole hier ont insisté sur cette nécessaire « mise en pression » pour obliger Ford à ne pas quitter Blanquefort. « Ils nous ont promis de rester jusqu'en 2019, mais pour l'instant, ce ne sont que des paroles, il n'y a rien d'écrit et à chaque fois Ford nous a menés en bateau », constatait un cadre.

### Vendredi, « usine morte »

Les syndicats sont également unanimes pour dénoncer l'hypothèse d'un éventuel repreneur. « C'est un bobard, juste pour nous couper l'herbe sous le pied », analysait Philippe Poutou. « Un repreneur, on sait ce que c'est, Ford a voulu en mettre un en place en 2009 pour liquider le site », ajoutait un de ses collègues. FAI emploie plus de 900 salariés (hors intérimaires) sur le site.

Une première action de grande ampleur est programmée pour vendredi prochain, avec la tenue d'un comité de suivi à la préfecture. Le rendez-vous est pris à 13 h 30 sur place, mais l'opération « Usine morte » s'étendra toute la journée à Blanquefort.

Autre manifestation prévue, le 15 mars, pour accompagner la venue des représentants de Ford Europe à Blanquefort. « Ils vont venir nous expliquer comment ils vont gérer le site en 2018-2019, nous aussi on va leur expliquer comment faire », commentait un ouvrier dans la foule.

### D'autres actions à venir

Invitées à s'exprimer pour donner des idées d'actions, plusieurs personnes sont intervenues : « Bloquer les concessionnaires Ford sur notre temps de libre », « Aller à Cologne leur dire ce que l'on pense », « Faire des opérations escargot sur la rocade », « Aller faire un tour à l'aéroport ou à la gare, partout où il y a du monde pour que nos actions soient visibles », « Des manifs dans l'usine »… « Nous n'allons pas nous morfondre devant l'usine, il faut qu'on bouge », résumait Gilles Lambersend (CGT). D'ailleurs, il a invité tous ceux qui le souhaitent à rejoindre dès ce matin à 7 heures l'intersyndicale pour aller distribuer des tracts sur l'un des ronds-points proches du site industriel… Et pour étrenner la sono toute neuve acquise par la CGT.

Une sorte de répétition générale de la matinée de vendredi prochain, avant que les manifestants se rendent à Bordeaux en tram. Quant aux t-shirts et autocollants « Sauvons les emplois », il en reste encore des derniers combats menés à l'usine Ford. Il y a dix ans, presque jour pour jour, en février 2008, l'usine de Ford avait été bloquée une semaine entière par les ouvriers.

L'intersyndicale compte aussi être rejointe par d'autres mouvements sociaux, comme ceux des cheminots ou des étudiants.

(1) CGT, FO, la CFTC, la CFDT et des cadres de la CFE/CGC.

### AGIR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le maire de Blanquefort, Véronique Ferreira (PS) était présente à l'assemblée générale devant l'usine Ford. Elle a annoncé le soutien de sa municipalité et proposé de se tourner vers les réseaux sociaux : « Ford a besoin d'une réputation numérique pour vendre. S'ils s'en servent pour faire de la publicité, nous pouvons faire de même. Cette semaine nous devons mettre la pression numérique sur Ford. » Les outils de cette action sont sur le site de la Ville de Blanquefort, avec le mode d'emploi pour « tagger » les murs Facebook à coup d'« Allons plus loin (NDLR : le slogan de la marque), mais avec les salariés de Blanquefort » ou en utilisant le hashtag #DemandeAFord sur Twitter.
« Il s'agit de toucher à son e-réputation, non pas de manière agressive, mais pour montrer qu'économiquement, Ford a toutes les raisons de rester à Blanquefort », a souligné Véronique Ferreira.

# Litige au Conseil d'État sur le pont de pierre

**BORDEAUX** La Métropole tente de récupérer plus d'1 million d'euros pour malfaçon sur des travaux opérés en 2002-2003

Alors que le pont de Pierre fait actuellement l'objet d'une fermeture aux véhicules et que sa solidité est scrutée avec attention, un litige concernant le vénérable ouvrage vient de refaire surface au Conseil d'État. Il s'agit d'un contentieux qui oppose la Métropole, à l'époque Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) à l'État et un groupement d'entreprises, à qui la collectivité impute la responsabilité de la mauvaise exécution des travaux de génie civil effectués entre 2002 et 2003 en vue de préparer le pont au passage du tramway.

Si rien n'avait été constaté lors de la réception du chantier, le 6 août 2003, de nombreux désordres sont rapidement apparus. Sur la zone visible du pont, ce sont ainsi pas moins de 85 « zones infiltrables » qui avaient été décelées. Conséquence de ces infiltrations : l'étanchéité du pont s'avérait défectueuse et entraînait des dommages pour les ouvrages en béton de l'édifice, ainsi que ses encorbellements et voûtes en brique. L'expert mandaté par la CUB évaluait le coût des réparations nécessaires à 1,12 million d'euros, somme que la CUB entendait mettre à la charge du maître d'œuvre et du groupement d'entreprises.

### Quatre ans de procédures

Dix ans plus tard, en 2014, une action était intentée devant le tribunal administratif de Bordeaux afin d'obtenir les sommes réclamées. Mais un grain de sable est venu bloquer la démarche de la CUB. Ses services avaient en effet omis de produire avant la clôture de l'instruction la délibération accordant au président de la CUB le droit d'ester en justice au nom de la collectivité. Une erreur de forme qui a conduit le tribunal administratif puis la cour d'appel à renvoyer la CUB dans les cordes. Celle-ci n'avait plus d'autre choix que de saisir le Conseil d'État pour tenter d'y faire valoir ses droits.

Argument avancé par la collectivité : une délibération donnant au président le droit d'aller en justice, datée de 2010 et donc antérieure à l'étude du dossier par le tribunal, a bien été produite, quelques semaines après la clôture de l'instruction. Juridiquement, toutefois, cet argument n'est pas plus valable devant le Conseil d'État que devant les deux juridictions précédentes, a fait remarquer le rapporteur public.

Le conseiller d'État a en revanche décelé une autre erreur procédurale, cette fois au bénéfice de la CUB. En l'occurrence, il a estimé que la preuve du défaut de qualité à agir du président de la CUB n'avait pas été formellement apportée devant la cour administrative d'appel bordelaise. Il a donc proposé aux juges de casser la décision de cette dernière. Décision attendue dans les 15 jours.

**ALP**

Chantier du tram sur le pont de pierre, en 2003. ARCHIVES « SO »